

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Février 2021 à 20H30

Au Centre culturel La Marmite, 9 rue Jean Delso

COMPTE-RENDU

Ouverture de la séance : 20h30

- Présents : Jonathan WOFYSY, Véronique GONZAGUE, Thierry PRUVOT, Oriana LABRUYERE, Anne FRANCOUAL, Alexandre CHEVALIER, Pascale PRUNET, Erwan DUFAY, Samia GUESMI, Franck GRASSELER, Sonia PAUCHET, Alain FOUCHER, Rosa MARQUES, Mickaël LETURGIE, Céline PERNET- FARGEIX, Yohann VALENTI, Aurélie CAVANNA, Alice NOGUERO, Yannick MORIN, Sébastien PINGANAUD, Alain QUERE Véronique MAS, Christophe BARBIER
 - Soit : 23 présents (Quorum à 15)
- Absents ayant donné pouvoir : Marc LOPES (pouvoir à Alexandre CHEVALIER), Marine CIONI- RUYSSCHAERT (pouvoir à Samia GUESMI), Jordan LECAPLAIN (pouvoir à Véronique GONZAGUE), Anne-Sophie VERBRUGGE (pouvoir à Yannick MORIN)
 - Soit : 4 pouvoirs à l'ouverture de séance
- Secrétaire de séance : Anne FRANCOUAL
- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2021

FINANCES

DCM N° 2021-007 : BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNAL

- BUDGET DE FONCTIONNEMENT= 4 163 319.56€
 - o LES RECETTES :

Pour l'année 2021, l'ensemble des recettes de fonctionnement devrait être de l'ordre de 4 163 319.56 € et se décomposer comme suit :

- Le chapitre 013 « atténuations de charges » correspondant aux remboursements sur rémunération du personnel serait évalué à 34 814€.
- Le chapitre 70 « produits des services » (services périscolaires, billetterie, brocante, ...) le chapitre est estimé à hauteur constante par rapport à 2019, 2020 ayant été une année fragilisée par la crise de la COVID-19 et un confinement total, soit une inscription globale pour 2021 de 369 465.15€.
- Le chapitre 73 « Impôts et taxes » (taxes foncière et habitation, taxe sur les pylônes, taxe sur l'électricité, compensation CCOB) 2 957 412.41€ estimés à ce jour. Ce chapitre pourra faire l'objet d'une évaluation à la hausse après communication des données par les services de la DGFIP d'ici mars 2021.
- Le chapitre 74 « Dotations et participations » (DGF, péréquation, Département, CAF, droits de mutation, remboursement emplois d'avenir, ...), à ce jour il n'est pas prévu de baisse des dotations consécutive à la crise sanitaire.
- Concernant la subvention de la CAF. La CAF maintiendra la subvention sur les chiffres prévisionnels d'accueil basés sur l'exercice 2019.
- Les chapitres 75 et 77 « autres produits de gestion courante et produits exceptionnels » (loyers, remboursements assurance, atténuations de charge) devraient augmenter et atteindre 161 478€, cela s'explique notamment par la situation d'agent en accident de travail qui donne lieu à un remboursement sur salaire qui ne s'affecte pas au chapitre 013.

- o LES DEPENSES :

Pour l'année 2021, l'ensemble des dépenses de fonctionnement devrait être de l'ordre de 4 163 319.56 € et se décomposer comme suit :

Comme l'année précédente, l'année 2021 sera une année marquée à nouveau par des obligations de dépenses liées au COVID qui viendront augmenter certaines lignes, notamment celles liées aux produits d'entretien et de protection (60631 et 60636).

Le chapitre 11 « charges à caractère général », s'élève à 1 238 004.63€

- Une année pleine de mutualisation des services « urbanisme » et « informatique » 25 000€ par an en moyenne
- Les achats liés au COVID-19 (+40 600.00€) en fonctionnement
- L'augmentation des honoraires et frais d'actes liés en grande partie aux contentieux de la Marmite
- L'augmentation mécanique des différents contrats

LE CHAPITRE 12 : les charges de personnel

Il est budgété pour 2021 : 2 045 767.91€

L'augmentation du chapitre 12 est expliquée par le fait que la collectivité bénéficie de moins de parcours emploi-compétence. Un agent de la Police Municipale bénéficie d'une mobilité interne pour venir en renfort sur les services administratif en 2021, par nécessité de fonctionnement.

LE CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante

- Le chapitre 65 à 289 878.28€
- En 2020 la subvention au CCAS a été augmentée de 10% pour faire face à la crise sociale liée au COVID-19 (augmentation des aides individuelles) soit 24 585.00€

LE CHAPITRE 023 : Virement à la section d'investissement

Il est proposé un virement de 145 360.74€ pour couvrir les investissements.

LE CHAPITRE 66 : Charges financières

Les charges financières s'élèvent à 125 750€

Le niveau de vote du chapitre 66 était de 118 449.21€ en 2020, cette hausse s'explique par l'évolution des ICNE sur les emprunts.

LE CHAPITRE 42 : opération d'ordre de transfert entre section

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 246 058€ consécutivement à l'intégration au chapitre 21 des dépenses réalisées au chapitre 23 sur les années antérieures, permettant ainsi l'amortissement des dépenses et l'inscription en FCTVA.

- **BUDGET D'INVESTISSEMENT= 1 422 618.87€**
 - o **LES RECETTES :**

145 360.74€ seront consacrés à l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement).

- Les dotations aux amortissements à hauteur de 246 058€
- Le FCTVA pour environ 269 400€ après intégration des dépenses du chapitre 23 au chapitre 21 sur les années antérieures
- La taxe d'aménagement à hauteur de 121 000€
- Les subventions et participation à hauteur de 174 016.51€ pour l'exercice 2021 hors RAR

Il convient de préciser que 466 783.62€ restent à réaliser en recettes d'investissement. Elles sont reportées en 2021.

Pour un montant total de 1 422 618.87€

- o **LES DEPENSES :**

Le montant des restes à réaliser est de 313 990.89€

Cela comprend notamment :

- Le passage en éclairage LED dans les écoles et l'ALSH
- La signalisation routière
- La migration du module OPUS CONCERTO, portail enfance, espace famille et citoyenneté
- L'extension du réseau électrique – Projet KAUFFMAN BEAUVERGER
- La MMO quartier BEAUDERIE enfouissement de réseaux
- Le remplacement des portes du pôle santé
- L'extension de la sonnerie de l'école élémentaire
- Les frais d'actes concernant la parcelle liaison douce RD35
- La MOE quartier BEAUVERGER
- Le remplacement de matériel son défectueux à la Marmite
- Le remplacement de LED défectueux à la Marmite
- Le matériel sportif de l'école Multisports
- Le retrait des pavés Charles PATHE
- Les enfouissements de réseaux et les travaux de voirie quartier BEAUDERIE

1. Endettement communal

Au 1 janvier 2021, l'encours de la dette de la commune était de 2 985 549.78€.

En 2021, le capital remboursé sera de 280 158.02€ et les intérêts se monteront à 114 878.46 €.

La dette est composée à 87% de taux fixe et à 13 % de taux variable c'est pourquoi les inscriptions budgétaires ne sont pas exactement égales aux montants figurants sur l'état de la dette. La variation possible est prise en compte.

2. Les investissements

Les dépenses d'investissement seront liées essentiellement à des grands travaux et sont évaluées à environ 818 727.98€ :

- La finalisation du quartier de la BEAUDERIE et les travaux AMBOLET
- Les aménagements liés au PUP Kaufman
- L'aménagement du pôle santé
- Des travaux d'aménagement de voirie

Pour un montant total de 1 422 618.87€

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération 2020/004 portant élection de Monsieur Le Maire, Monsieur WOFYSY Jonathan,

Vu la délibération 2020/07 portant les délégations consenties au maire par le conseil municipal

Vu la délibération 2020/15 portant création des commissions communales

Vu la délibération 2020/16 portant élection des membres des commissions communales

Vu la commission de finances en date du 07 janvier 2021 après présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

Vu la commission de finances en date du 1er février 2021 après présentation du Budget Primitif communal

Considérant l'approbation du Quart investissement du budget communal voté en conseil municipal le 2 décembre 2020

Considérant la présentation du Budget Primitif de la commune

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le budget primitif 2021 de la commune présentée par Monsieur le Maire, budget qui s'équilibre en recettes et dépenses, en section de fonctionnement pour un montant de 4 163 319.56€ et en section d'investissement pour un montant de 1 422 618.87 euros, selon présentation détaillée dans la note de synthèse annexée au BP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'adopter le budget primitif 2021 tel qu'annexé à la présente délibération et présenté dans la note de synthèse du BP.

Article 2 : Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun - 43 rue du Général De Gaulle Case Postale 8630 - 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage

VOTE :

7« Contre » (Sébastien Pinganaud, Alice Noguero, Yannick Morin, Anne-Sophie Verbrugge, Alain Quéré, Véronique Mas, Christophe Barbier) 20 « pour »
La délibération est adoptée à la Majorité

DCM N° 2021-008 : BUDGET PRIMITIF 2021 ASSAINISSEMENT

• BUDGET DE FONCTIONNEMENT= 96 096.08€

o LES RECETTES :

Pour l'année 2021, l'ensemble des recettes de fonctionnement devrait être de l'ordre de 96 096.08€ et se décomposer comme suit :

- Le chapitre 70 « produits des services » qui représente la redevance d'assainissement s'élève à 85 000€
- Le chapitre 707« Quote part Investissement » s'élève à 11 096.08€

o LES DEPENSES :

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » s'élève à 36 956.02€ et représente les travaux d'entretien courant des réseaux d'assainissement.